SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

Indice minimum à 372 : un coup de pouce qui s'efface sur la fiche de paie

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION ACTUS MILITANTES



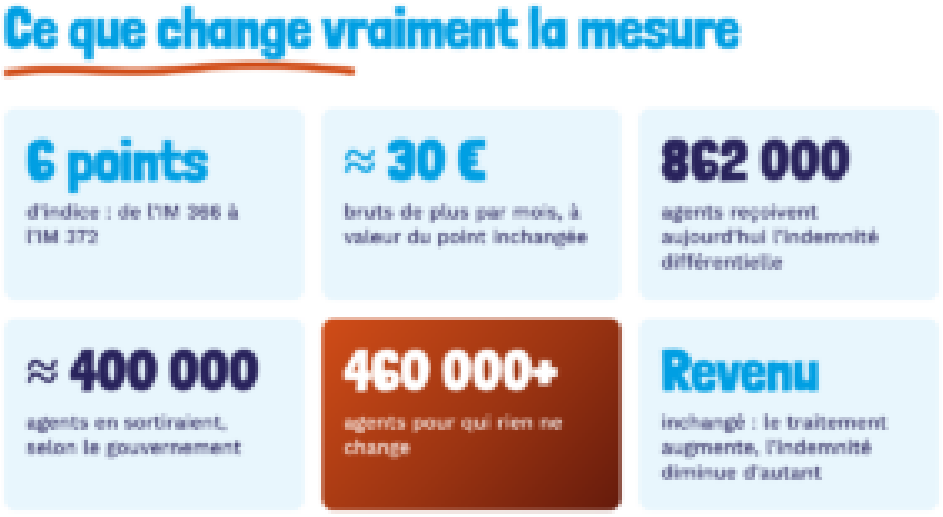
Au 1er janvier 2027, l'indice majoré minimal de la fonction publique passera de 366 à 372. Pour la plupart des agents concernés, cette hausse sera retranchée de l'indemnité différentielle. Pour l'UNSA, seul un travail ambitieux sur toutes les grilles, avec un point d'indice enfin dégelé, redonnera du sens et de l'attractivité à nos métiers.



Au 1er janvier 2027,

L’indice majoré minimal de la fonction publique passera de 366 à 372, soit un peu moins de 30 euros bruts par mois.

Pour la plupart des agents concernés, cette hausse sera **simplement retranchée de l’indemnité différentielle** : le revenu ne bougera pas.



Annoncée le 2 octobre par le ministre de l’Action et des Comptes publics, la mesure relève le minimum de traitement de six points d’indice et ajoute des points dans les premiers échelons. Le SMIC, a été revalorisé de 2,41 % au 1er juin 2026.

- **Une hausse absorbée :** pour la majorité des agents concernés, il s’agira simplement d’une baisse de l’indemnité différentielle. Le traitement augmente, l’indemnité diminue d’autant, et le revenu reste le même.
- **Un effet limité :** selon le gouvernement, 862 000 agents reçoivent aujourd’hui cette indemnité et environ 400 000 en sortiraient. Pour les autres, soit plus de 460 000 agents, rien ne change.
- **Une seule nuance :** le traitement indiciaire compte pour la pension, ce qui n’est pas le cas de l’indemnité différentielle.

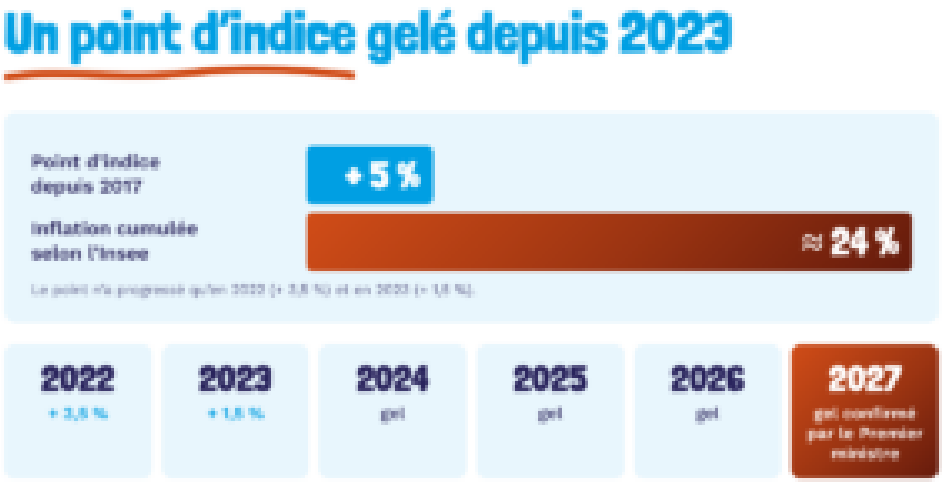
Des grilles qui se tassent, pour toutes les catégories

Quand le SMIC avance plus vite que les grilles et que le plancher remonte, les écarts entre échelons fondent.

En catégorie C, on parle de dix-neuf ans sans véritable perspective d’évolution pour les adjoints du premier grade. En catégorie B, la classe normale des secrétaires administratifs débute à l’indice 373, soit un point au-dessus du nouveau minimum. Le phénomène gagne de proche en proche, et personne n’en sort gagnant : ni celles et ceux qui débutent, ni celles et ceux qui ont vingt ans d’ancienneté.

Au total, ce sont **plus de 5 millions d'agents publics qui ne bénéficieront d'aucune mesure générale de revalorisation de leur rémunération**.

Relever le plancher sans retravailler le reste, c'est déplacer le tassement d'un cran.



es agents publics ont besoin
t, mais aussi de reconnaître
ement au service du public.

Le Premier ministre a confirmé le gel de la valeur du point en 2027, quatrième année sans revalorisation. Depuis 2017, le point n'a progressé qu'en 2022 (+3,5 %) et en 2023 (+1,5 %), soit un peu plus de 5 % au total, quand l'inflation cumulée approche 24 % selon l'Insee. En août, les prix progressaient encore de 2,4 % sur un an. L'écart se creuse chaque mois, et aucune indemnité différentielle ne le comble.

Ce que nous demandons

Face à cette situation, l'UNSA exige l'ouverture immédiate de négociations pour une refonte complète et une reconstruction des grilles de la fonction publique, demandant notamment :

- Le dégel et l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation.
- Une vraie progressivité des carrières pour que l'ancienneté et les responsabilités soient réellement reconnues financièrement.

Ces demandes rejoignent ce que les personnels de l'enseignement agricole public ont exprimé dans le baromètre des métiers de l'UNSA Éducation.

Plus de la moitié des répondants placent le pouvoir d'achat parmi leurs trois priorités, et c'est l'amélioration prioritaire la plus citée. Dans les messages libres reviennent le dégel du point d'indice, l'intégration des primes dans le calcul de la retraite, la revalorisation des milieux et fins de carrière et la rémunération des contractuels. Les VATLS disent en plus l'injustice qu'ils ressentent sur les primes.

Ces messages, nous les portons :

Signez la pétition pour dégeler le point d'indice ICI

Notre ligne n'a jamais changé : défendre les personnels de l'enseignement agricole, y compris quand on les oublie.

Nous avons dénoncé la dernière refonte IFSE au ministère : nous avions fait le choix de **rester aux différents GT**, pour **défendre et faire entendre la voix des personnels de l'enseignement agricole.**

Lire nos communiqués : "Revalorisation de l'IFSE au MASA enfin actée, mais l'EA dans tout cela ?" et "Enseignement : une revalorisation de l'IFSE au rabais"

Six points d'indice ne font pas une politique salariale. Nos métiers méritent des grilles à leur hauteur.

